# **SÉANCE** ordinaire

#### LE 3 novembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 3 novembre 2014, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS: Madame Louisette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

#### 141103.295 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley appuyé de madame Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Octroi de contrat Déneigement/ Chemin du Lac Sept-Îles ;
- Octroi de contrat Déneigement/ Centre municipal et patinoire extérieure :
- Diminution de la limite de vitesse à 30 km/h Secteur IGA (rue Jacques Cartier):
- Avenue Bellevue Demande à Hydro-Québec
- PRIÈRE OUVERTURE DE LA SÉANCE ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- CORRESPONDANCE DEMANDES AFFAIRES NOUVELLES
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
  - Discours du maire 2014 Rapport sur la situation financière de la ville 4.2 de Chandler;
  - 43 Signataire - Protocole d'entente 2015-2016 - La Capitainerie de Chandler;
  - 4.4 Octroi de contrat - Centre multigénérationnel, patinoire et glissade de Pabos Mills:
  - 4.5 Octroi de contrat - Centre des loisirs, patinoire et sentiers de ski de fond de Pabos;
  - Recommandation de paiement Sani-sable LB inc Réfection des 46
    - E.-M.- Little, des Pionniers et Comeau Décompte progressif #2;
  - 4.7 Recommandation de paiement - Lafontaine Leclerc Inc. - Mise à niveau de la station de pompage PP-7N – Décompte progressif # 1 ;
  - 4.8 Recommandation de paiement - Lafontaine Leclerc Inc. - Mise à niveau de la station de pompage PP-7N – Décompte progressif # 2 ;
  - 4.9 Autorisation de paiement – Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités 2015;
  - Vente de terrain Monsieur Gérard Blampied ; 4.10
  - Nomination CCU Monsieur Julien Lambert;
  - 4.12 Nomination CCU - Monsieur Serge Roy;
  - 4.13 Appui – Projet d'implantation du système d'antennes télécommunications de Rogers Communications Inc.;
  - 4.14 Autorisation - Servitude à être consentie par la Ville de Chandler à Rogers Communications Inc.;

- 4.15 Comité du 100<sup>e</sup> de Chandler Volet Culturel Mandat
- 4.16 Règlementation municipale Monsieur Gérard Lafontaine et madame Claudine Michel;
- 4.17 Règlementation municipale Bâtiment situé au 480, avenue Charles Lamb, quartier Chandler ;
- 4.18 Règlementation municipale Bâtiment situé au 19, route Lévesque, quartier Newport :
- 4.19 Règlementation municipale Bâtiment situé au 28, boulevard Pabos, quartier Pabos ;
- 4.20 Règlementation municipale Bâtiment situé au 25, rue Giroux, quartier
- 4.21 Règlementation municipale Bâtiment situé au 478, route 132, quartier Newport ;
- 4.22 Règlementation municipale Bâtiment situé au 65, rue commerciale ouest, quartier Chandler ;
- 4.23 Autorisation de signature Déclaration du responsable d'un système de distribution d'eau potable pour Chandler et Pabos ;
- 4.24 Autorisation de signature Déclaration du responsable d'un système de distribution d'eau potable pour Newport et Pabos Mills ;
- 4.25 Avis de motion Règlement d'emprunt à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ
- 5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
- 6. PROPOS DU MAIRE ET INFORMATIONS DES ÉLUS
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.296 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 avec la modification suivante à apporter à la résolution numéro 141006.292 :

«Il est résolu d'autoriser le directeur financier à prélever les sommes nécessaires pour acquitter cette dépense à même la réserve de l'assainissement des eaux usées de la Ville».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.297 OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT/ CHEMIN DU LAC SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation réalisé par le directeur

général concernant le déneigement du Chemin du Lac Sept-Îles pour les saisons 2014 à 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une seule soumission et que

celle-ci est jugée conforme aux documents d'appel

d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement du Chemin du Lac Sept-Îles pour la saison 2014-2015 à Machinerie A.B. enr. pour un montant de 19 000\$, plus taxes applicables, avec possibilité de prolonger ce contrat de deux années supplémentaires au même coût et sur approbation du Conseil.

Il est résolu d'autoriser le directeur financier à prélever les sommes

nécessaires pour acquitter cette dépense à même la réserve de l'assainissement des eaux usées de la Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 141103.298 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT/ CENTRE MUNICIPAL ET PATINOIRE EXTÉRIEURE

Considérant l'appel d'offres sur invitation réalisé par le directeur

général concernant le déneigement du Centre municipal et de la patinoire extérieure de Pabos

Mills pour les saisons 2014 à 2017 ;

Considérant que la Ville a reçu deux soumissions conformes

telles que ci-dessous décrites :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes en sus)
Déneigement Michel Duguay	6 395 \$ / an
Machinerie A.B. Enr.	7 200 \$ / an

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement du Centre municipal et patinoire extérieure pour la saison 2014-2015 à Déneigement Michel Duguay pour un montant de 6 395 \$ avec possibilité de prolonger ce contrat de deux années supplémentaires au même coût et sur approbation du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 141103.299 <u>DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H – SECTEUR IGA (RUE JACQUES CARTIER)</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la limite de vitesse sur la rue Jacques Cartier soit diminuée à 30km/h.

Il est également résolu que monsieur Roch Giroux, directeur général, soit mandaté pour entreprendre toutes les démarches requises et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.300 AVENUE BELLEVUE – DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT

qu'un citoyen demeurant dans l'avenue Bellevue située à Pabos informe la ville d'une problématique reliée à certains poteaux d'utilité publique qui s'inclineraient sur la rue exposant dangereusement des lignes pour la circulation de camion dans cette rue. Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et résolu qu'une demande soit transmise à Hydro-Québec par le directeur général concernant cette situation afin que les correctifs sont apportés par Hydro-Québec, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.301 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois du mois d'octobre 2014 représentant pour le journal des achats un montant 273 275.63 \$ et de 104 288.27 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.302 <u>DISCOURS DU MAIRE 2014 – RAPPORT SUR LA SITUATION</u> FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que ce Conseil prend acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Chandler, rapport joint aux présentes sous la cote « Annexe A ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.303 <u>SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE 2015-2016 - LA CAPITAINERIE DE CHANDLER</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette, appuyer de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser madame louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et le locataire de la Capitainerie de Chandler pour les années 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.304 <u>OCTROI DE CONTRAT – CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL,</u> <u>PATINOIRE ET GLISSADE DE PABOS MILLS</u>

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler, l'entente relative à l'entretien et à la surveillance du Centre multigénérationnel de Pabos Mills et à la réparation,

l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills pour la période du 2<sup>ième</sup> lundi de décembre 2014 au 3<sup>ième</sup> vendredi de mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.305 OCTROI DE CONTRAT – CENTRE DES LOISIRS, PATINOIRE ET SENTIERS DE SKI DE FOND DE PABOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu de renouveler le contrat entre la Ville de Chandler et monsieur Gaétan Cousineau pour l'entretien du Centre des Loisirs de Pabos et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et des sentiers de ski de fond pour la période applicable du 2<sup>ième</sup> lundi de décembre 2014 au 3<sup>ième</sup> vendredi de mars 2015 pour un montant total de 9 300 \$, plus taxes, acquitté en deux (2) versements, soit 50 % le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 50% le 1<sup>er</sup> février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.306 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT - SANI-SABLE LB INC -</u> <u>RÉFECTION DES RUES FURLOTTE, E.-M.- LITTLE, DES</u> <u>PIONNIERS ET COMEAU - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Cayouette appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Sani Sable LB Inc. au montant total de 30 017.49 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection des rues furlotte, E.M. Little, des Pionniers et Comeau et ce selon le décompte progressif # 2 en date du 28 juillet 2014 de la firme BPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.307 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LAFONTAINE LECLERC INC. - MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE PP-7N - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Lafontaine Leclerc Inc. au montant total de 49 642.38 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage PP-7N, et ce selon le décompte progressif # 1 daté du 7 octobre 2014 de la firme BPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.308 <u>RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LAFONTAINE LECLERC INC.</u> <u>– MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE PP-7N – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Lafontaine Leclerc Inc. au montant total de 490 634.18 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage PP-7N, et ce selon le décompte progressif # 2 daté du 24 octobre 2014 de la firme BPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.309 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION</u> QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver le paiement de 5 848.95 \$, toutes taxes incluses, correspondant à la contribution annuelle 2015 pour l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.310 <u>VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR GÉRARD BL</u>AMPIED

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à monsieur Gérard Blampied le lot 5 583 603 (327,2 m³).

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de mille cent dollars 1 100 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par monsieur Gérard Blampied;

Que madame Louisette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous les documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 141103.311 NOMINATION CCU - MONSIEUR JULIEN LAMBERT

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur Julien Lambert comme représentant sur le Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 141103.312 NOMINATION CCU – MONSIEUR SERGE ROY

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu

d'accepter la nomination de monsieur Serge Roy comme représentant sur le Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.313 <u>APPUI – PROJET D'IMPLANTATION DU SYSTÈME D'ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.</u>

CONSIDÉRANT que la compagnie Rogers Communications Inc. a

présenté à la Ville de Chandler un projet d'implantation d'un système d'antennes de télécommunication sur une partie du lot 4294166

au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le domaine des radiocommunications est

soumis aux lois du Parlement fédéral qui a

juridiction exclusive sur celles-ci;

CONSIDÉRANT que l'implantation de systèmes d'antennes à des

endroits stratégiques selon des critères techniques et des besoins d'exploitation bien précis est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de la *Loi sur la radiocommunication* (L.R., 1985, ch. R.-2) et de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 *Systèmes d'antennes de radiocommunications et* 

de radiodiffusion:

CONSIDÉRANT qu'en l'occurrence, le choix de l'emplacement

retenu pour l'implantation du système d'antennes sur le territoire de la Ville de Chandler d'écoule d'une recherche de site suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers

Communications Inc. et son environnement;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage municipal permet

l'implantation d'un tel système d'antennes dans la

zone

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler n'est pas dotée d'un

protocole de consultation au sens de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes

de radiocommunication et de radiodiffusion;

CONSIDÉRANT que le protocole de consultation d'Industrie

Canada compris dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion s'applique

par défaut;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'approuver le projet d'implantation du système d'antennes présenté par Rogers Communications Inc. tel que soumis et montré au plan d'arpentage préparé par Yves Gascon, arpenteurgéomètre, en date du 14 aout 2014 et portant les numéros de dossier 9512-10 et de minute 10291.

Il est également résolu d'autoriser Rogers Communications Inc. à entreprendre la mise en œuvre du projet tel que soumis dans les délais impartis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.314 AUTORISATION - SERVITUDE CONSENTIE À MM. DONALD ET ROGER LEFEBVRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit:

Qu'une servitude réelle et perpétuelle au profit d'une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 4 294 721 soit consentie à MM. Roger Lefebvre et Donald Lefebvre, le tout tel qu'apparaissant sur le plan préparé par Martin Gascon, arpenteurgéomètre, daté du 6 octobre 2014, minute 10521;

Que cette servitude soit consentie en considération de la somme de un (1) dollar;

Que tous les honoraires professionnels ou autres reliés à l'octroi de cette servitude soient à la charge de Donald Lefèbvre et Roger Lefèbvre :

Que le maire et le directeur général de la Ville de Chandler soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude ainsi que tout document pertinent requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.315 COMITÉ DU 100<sup>E</sup> DE CHANDLER - VOLET CULTUREL -**MANDAT**

REPORTÉ.

### 141103.316 PROCÉDURES POUR L'APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE - MONSIEUR GÉRARD LAFONTAINE ET MADAME **CLAUDINE MICHEL**

CONSIDÉRANT que les travaux en cours sur les lots 756P et 757P,

> matricule 8343-67-2085, propriété de monsieur Gérard Lafontaine et madame Claudine Michel, ne respectent pas la règlementation municipale de la

Ville de Chandler:

CONSIDÉRANT l'ordonnance d'arrêt de travaux émise

novembre 2013 pour des travaux effectués sans permis et la demande de la Ville de se conformer à

la règlementation municipale;

#### CONSIDÉRANT

que depuis l'échéance et le non-respect du permis 48-2013 et de l'entente en mai 2014, la Ville est entrée en communication à plusieurs reprises avec monsieur Lafontaine et madame Claudine Michel et que ces derniers ont refusés à toutes les reprises de planifier une rencontre pour discuter de la situation dérogatoire;

#### CONSIDÉRANT

que la Ville s'est déplacée sur le terrain matricule 8343-67-2085 le 9 octobre 2014 pour rencontrer monsieur Lafontaine et madame Claudine Michel pour les avertir une dernière fois de procéder à une demande de permis de construction en déposant un plan de bâtiment, un certificat d'implantation et une étude de sol pour l'installation septique d'ici trois semaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce conseil mandate maitre William Assels, afin que ce dernier prépare et transmette à monsieur Gérard Lafontaine et madame Claudine Michel une mise en demeure obligeant ces derniers à se conformer à la réglementation municipale et aux exigences de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.317 <u>BÂTIMENT SITUÉ AU 480, AVENUE CHARLES-LAMB, QUARTIER DE CHANDLER</u>

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 480, avenue Charles-

Lamb a été abandonné depuis plusieurs année par son propriétaire, monsieur Hugues Desmeules ;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est dans un état important de

détérioration au point de devenir inhabitable et constitue une menace pour la santé et la sécurité

des personnes;

CONSIDÉRANT que monsieur Desmeules est responsable dudit

bâtiment et doit assumer toutes obligations en tant

que propriétaire ;

CONSIDÉRANT l'application des articles 57 et 58 de la Loi sur les

compétences municipales et 231 de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur de conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

De mandater Me Conrad Delisle pour mettre en demeure monsieur Hugues Desmeules, propriétaire de l'immeuble situé au 480, avenue

Charles-Lamb, quartier de Chandler, sur le lot 4 294 371, de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours de la présente mise en demeure, à la démolition du bâtiment abandonné et de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain, en obtenant au préalable un permis de démolition de la Ville de Chandler. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais de monsieur Hugues Desmeules, propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.318 <u>BÂTIMENT SITUÉ AU 19, ROUTE DES LÉVESQUE, QUARTIER DE NEWPORT</u>

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 19, route des Lévesque a

été abandonné depuis plusieurs année par son

propriétaire, monsieur Gilles Loiselle ;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est dans un état important de

détérioration au point de devenir inhabitable et constitue une menace pour la santé et la sécurité

des personnes;

CONSIDÉRANT que monsieur Loiselle est responsable dudit

bâtiment et doit assumer toutes obligations en tant

que propriétaire ;

Vu l'application des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales et 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu ce qui suit :

De mandater Me Conrad Delisle pour mettre en demeure monsieur Gilles Loiselle, propriétaire de l'immeuble situé au 19, route des Lévesque, quartier de Newport, sur le lot 765-P, matricule 8443-04-2424, de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours de la présente mise en demeure, à la démolition du bâtiment abandonné et de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain, en obtenant au préalable un permis de démolition de la Ville de Chandler. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais de monsieur Gilles Loiselle, propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.319 <u>BÂTIMENT SITUÉ AU 28, BOULEVARD PABOS, QUARTIER DE PABOS</u>

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 28, boulevard Pabos a été

abandonné depuis plusieurs année par la compagnie a numéro 9206-4674 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est dans un état important de

détérioration au point de devenir inhabitable et constitue une menace pour la santé et la sécurité

des personnes;

CONSIDÉRANT que la compagnie a numéro 9206-4674 Québec

Inc. est responsable dudit bâtiment et doit assumer

toutes obligations en tant que propriétaire ;

Vu l'application des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales et 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur de conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu ce qui suit :

De mandater Me Conrad Delisle pour mettre en demeure la compagnie a numéro 9206-4674 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble situé au 28, boulevard Pabos, quartier de Pabos, sur le lot 4 856 782, de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours de la présente mise en demeure, à la démolition du bâtiment abandonné et de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain, en obtenant au préalable un permis de démolition de la Ville de Chandler. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais la compagnie a numéro 9206-4674 Québec Inc., propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 141103.320 BÂTIMENT SITUÉ AU 25, RUE GIROUX, QUARTIER DE PABOS

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 25, rue Giroux a été

incendié il y a plus d'un an et qu'aucune démarche n'a été entreprise par son propriétaire, monsieur Réjean Blais, pour rénover ou démolir le bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est dans un état important de

détérioration au point de devenir inhabitable et constitue une menace pour la santé et la sécurité

des personnes;

CONSIDÉRANT que monsieur Blais est responsable dudit bâtiment

et doit assumer toutes obligations en tant que propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur de conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu ce qui suit :

De mandater Me Conrad Delisle pour mettre en demeure monsieur Réjean Blais, propriétaire de l'immeuble situé au 25, rue Giroux, quartier de Pabos, sur le lot 4 856 875 de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours de la présente mise en demeure, à la démolition du bâtiment qui a été incendié et de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain, en obtenant au préalable un permis de démolition de la Ville de Chandler. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais de monsieur Réjean Blais, propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 141103.321 BÂTIMENT SITUÉ AU 478, ROUTE 132, QUARTIER DE NEWPORT

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 478, route 132 a été

abandonné depuis plusieurs année par son

propriétaire, madame Lucille Beauchamp;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est dans un état important de

détérioration au point de devenir inhabitable et constitue une menace pour la santé et la sécurité

des personnes;

CONSIDÉRANT que madame Beauchamp est responsable dudit

bâtiment et doit assumer toutes obligations en tant

que propriétaire;

Vu l'application des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales et 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur de conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

De mandater Me Conrad Delisle pour mettre en demeure madame Lucille Beauchamp, propriétaire de l'immeuble situé au 478, route 132, quartier de Newport, sur les lots 363-P et 368-P, matricule 8647-76-3980, de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours de la présente mise en demeure, à la rénovation ou à la démolition du bâtiment abandonné et, en cas de démolition, de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain, en obtenant au

préalable un permis de rénovation ou de démolition de la Ville de Chandler. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais de madame Lucille Beauchamp, propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.322 <u>BÂTIMENT SITUÉ AU 65, RUE COMMERCIALE OUEST,</u> QUARTIER DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 65, rue Commerciale

Ouest est non-entretenu depuis plusieurs année

par son propriétaire, monsieur Najib Ataya;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'inspection a été produit par le

technicien en prévention incendie de la MRC du Rocher-Percé mentionnant que ce bâtiment est dans un état important de détérioration au point de constituer une menace pour la santé et la sécurité

des personnes;

CONSIDÉRANT que monsieur Ataya est responsable dudit

bâtiment et doit assumer toutes obligations en tant

que propriétaire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur de conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

De mandater Me Conrad Delisle pour mettre en demeure monsieur Najib Ataya, propriétaire de l'immeuble situé au 65, rue Commerciale Ouest, quartier de Chandler, sur le lot 4 293 933, de procéder ou faire procéder, dans les 21 jours de la présente mise en demeure, à la rénovation ou à la démolition du bâtiment et, en cas de démolition, de nettoyer et régaler le terrain et de transporter les débris à l'extérieur dudit terrain, en obtenant au préalable un permis de rénovation ou de démolition de la Ville de Chandler. A défaut, la municipalité pourra demander une ordonnance pour l'autoriser à exécuter les travaux aux frais de monsieur Najib Ataya, propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.323 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉCLARATION DU</u> RESPONSABLE D'UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR CHANDLER ET PABOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Chandler la déclaration du responsable d'un système de distribution d'eau potable pour Chandler et Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 141103.324 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉCLARATION DU RESPONSABLE D'UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR NEWPORT ET PABOS MILLS</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Chandler la déclaration du responsable d'un système de distribution d'eau potable pour Newport et Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 141103.325 <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT À LA SUITE DES NOUVELLES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA TVQ</u>

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat, qu'à une prochaine séance du Conseil un règlement d'emprunt pourvoyant à compenser 50 % de la perte du montant de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ conformément à l'article II du projet de Loi 64 sanctionné le 6 décembre 2013 sera déposé pour adoption. Le règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNINIMITÉ

#### 141103.326 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 21h02.

VILLE DE CHANDLER

Louisette Langlois

Maire

Roch Giroux

Directeur général et greffier